



# Afrique du Nord

## Faits marquants

- En 2006, l'UNHCR a continué de renforcer sa présence, élargissant ainsi l'espace de protection dans différents pays d'Afrique du Nord et plus particulièrement au Maroc, en Mauritanie et en Jamahiriya arabe libyenne. De la sorte, des milliers de demandeurs d'asile ont pu profiter d'une protection internationale, y compris sous forme de procédures de détermination du statut de réfugié.
- En étroite collaboration avec des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux, l'UNHCR a veillé sur les réfugiés résidant dans des agglomérations de la région et dans les camps de Tindouf, situés en Algérie. Les réfugiés ont bénéficié d'une assistance dans les secteurs des abris, des vivres, de la santé, des activités génératrices de revenus et de l'éducation.
- Le projet de mesures de rétablissement de la confiance, qui s'adresse aux réfugiés sahraouis logés dans les camps de Tindouf et aux résidents du Territoire du Sahara occidental a favorisé les retrouvailles de bon nombre de familles, qui avaient été séparées. Au total, 54 vols aériens ont été organisés au profit de 2 900 individus depuis le lancement du programme.
- En février, les pluies torrentielles qui se sont abattues sur les camps de Tindouf ont gravement endommagé les écoles et les centres de santé, ainsi que les logements des réfugiés, et intégralement détruit certaines structures. Quelque 60 000 réfugiés, soit 12 000 familles, ont perdu leurs biens personnels lors de cette catastrophe. Le programme de secours de l'UNHCR a répondu aux besoins immédiats de la population sinistrée.

Algérie

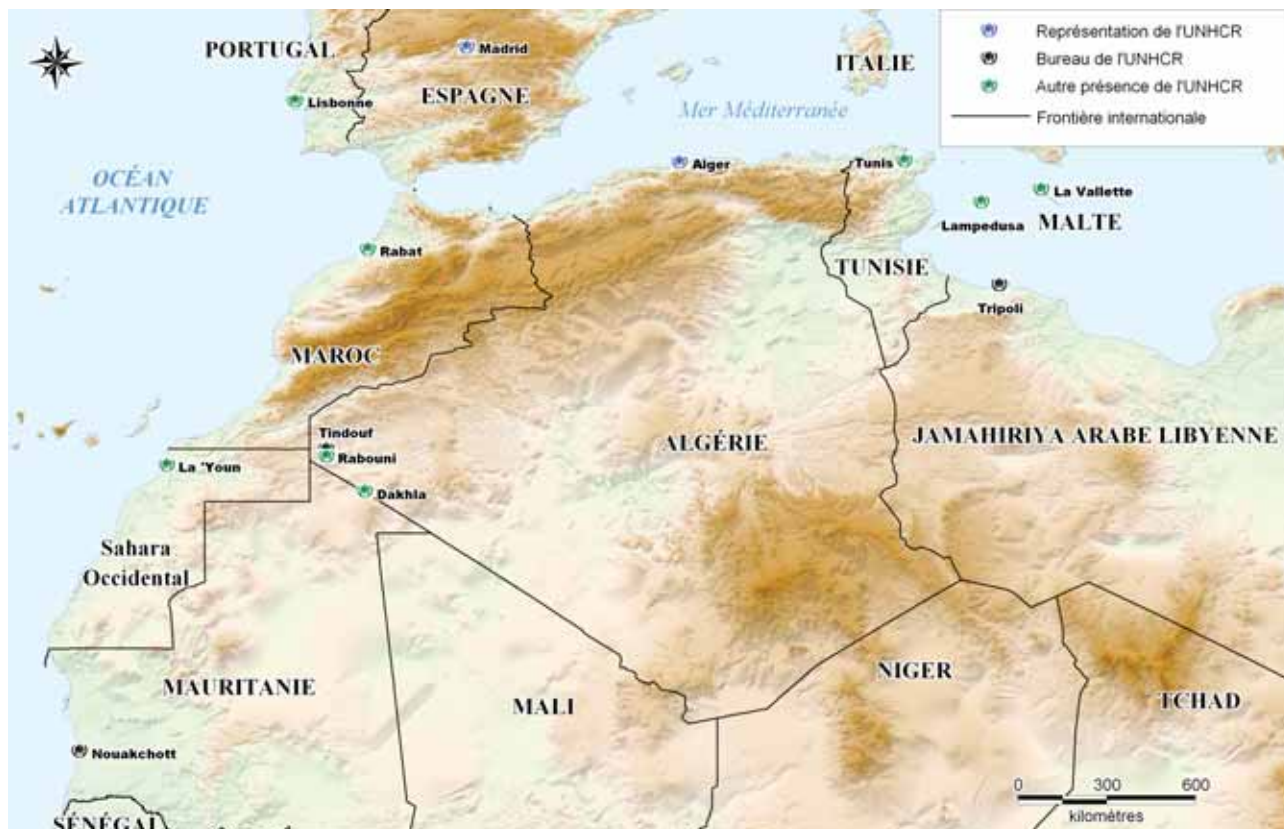
Jamahiriya arabe libyenne

Maroc

Mauritanie

Sahara occidental

Tunisie

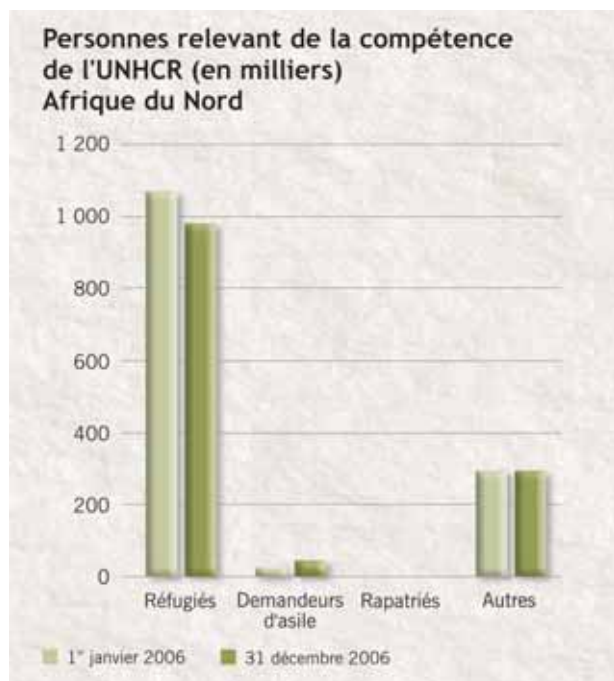


## Environnement opérationnel

En 2006, les cinq États de l'Union du Maghreb arabe ont été confrontés à une forte augmentation des flux mixtes, composés de demandeurs d'asile et de migrants économiques originaires d'Afrique sub-saharienne qui traversent leurs territoires pour rallier l'Europe. Les demandeurs d'asile, y compris les détenteurs de papiers délivrés par l'UNHCR, ont parfois souffert de problèmes de protection, certains étant notamment victimes d'expulsions. Ceci a montré à l'UNHCR la nécessité de poursuivre la stratégie de consolidation de l'asile en Afrique du Nord et d'aider les autorités à se doter des moyens nécessaires pour

repérer les demandeurs d'asile et les réfugiés au sein des flux migratoires mixtes.

Aucune solution politique n'ayant à ce jour été apportée au long conflit qui oppose le Maroc et le mouvement POLISARIO au sujet du Sahara occidental, l'UNHCR continue d'offrir une assistance essentielle aux réfugiés sahraouis logés dans les camps de Tindouf. Le Haut Commissariat a mis en œuvre le projet de mesures de rétablissement de la confiance en étroite coordination avec la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental et le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Sahara occidental.



## Réalisations et impact

En 2006, l'UNHCR s'est attaché à consolider l'institution de l'asile en Afrique du Nord en encourageant la mise en place de législations nationales relatives aux réfugiés et de procédures nationales de détermination du statut de réfugié. Le Haut Commissariat et la Commission européenne ont coopéré à l'exécution d'un projet relatif au lien entre l'asile et les migrations, afin de faire face à l'augmentation du nombre de migrants qui traversent la région, le plus souvent avec l'intention de gagner l'Europe.

Le programme d'assistance essentielle que l'UNHCR et ses partenaires ont mis en œuvre dans la région a répondu aux besoins fondamentaux des réfugiés et des demandeurs d'asile. Les bénéficiaires du programme ont également eu accès aux procédures de détermination du statut de réfugié et à la protection juridique correspondante, leur permettant de demeurer dans leur pays d'asile.





UNHCR/A. Burke

Le projet de mesures d'établissement de la confiance a permis de réunir 2 900 proches depuis 2004.

## Contraintes

La situation complexe que connaît l'Afrique du Nord au regard des migrations et de l'asile pose toujours des problèmes considérables à l'UNHCR. Le Haut Commissariat ayant renforcé la protection au Maroc, en Tunisie, en Algérie, en Libye et en Mauritanie, ces changements ont nécessité une augmentation de la dotation en effectifs et des financements. En raison de l'ampleur croissante du problème, il est indispensable de former les ONG et les autorités locales et de leur offrir un appui opérationnel pour garantir la protection des personnes relevant de la compétence de l'UNHCR en Afrique.

## Opérations

Les opérations de l'UNHCR en **Algérie** sont présentées dans un chapitre distinct.

Le Haut Commissariat et ses partenaires ont mis en œuvre un programme d'assistance en faveur des personnes relevant de la compétence de l'UNHCR en **Jamahiriya arabe libyenne**. Une opération de recensement, qui se poursuit, a indiqué que 4 800 réfugiés environ étaient inscrits sur les registres de l'UNHCR en 2006. Quelque 2 800 réfugiés urbains ont bénéficié d'indemnités de subsistance, d'une aide au logement, d'une assistance médicale, d'un appui éducatif et d'une orientation juridique.

L'UNHCR a accordé la priorité au renforcement de l'autosuffisance, ce qui devrait permettre une réduction progressive de l'assistance. Des activités en rapport avec la formation professionnelle, l'apprentissage et le microcrédit ont été entreprises. Les comités de réfugiés ont été impliqués dans l'élaboration des projets, de sorte que les besoins des femmes réfugiées soient adéquatement pris en charge et que les initiatives et propositions des réfugiés soient prises en considération lors de la conception des programmes d'assistance.

Cinquante réfugiés ont été impliqués dans des activités d'autosuffisance et 42 ont achevé avec succès le programme de formation, obtenant un diplôme. L'UNHCR a fourni un lot d'équipements professionnels aux diplômés pour les aider à créer leur entreprise. Le Haut Commissariat a par ailleurs facilité le rapatriement librement consenti d'une quarantaine de réfugiés originaires du Libéria, de Sierra Leone, de Somalie et du territoire palestinien occupé.

Le **Maroc** est devenu un important pays de transit pour les migrants originaires d'Afrique subsaharienne ou de pays aussi lointains que le Bangladesh et la Chine. Le Haut Commissariat a renforcé sa présence à Rabat et tenté, avec des ressources minimes, d'identifier les réfugiés et les demandeurs d'asile au sein des mouvements migratoires mixtes. Il est également intervenu en faveur de réfugiés et de demandeurs d'asile qui étaient en passe d'être arrêtés ou expulsés par les autorités.

A la fin de l'année, quelque 1 390 demandeurs d'asile et 500 réfugiés, dont 300 avaient été reconnus comme tels en 2006 étaient inscrits sur les registres de l'UNHCR. La plupart d'entre eux vivaient à Rabat et à Casablanca. Les personnes qui avaient des besoins particuliers ont bénéficié d'une aide dans les secteurs des vivres, des abris, de la santé, de l'éducation, de l'orientation juridique et des activités génératrices de revenus. Environ 300 des 1 400 demandeurs d'asile ont obtenu le statut de réfugié. Il ne leur a cependant pas été délivré de documents légaux, de sorte qu'il leur a été difficile d'accéder au marché de l'emploi et aux services officiels. L'UNHCR a forgé des partenariats avec des ONG nationales afin de permettre aux réfugiés d'accéder à certains services essentiels, médicaux et éducatifs notamment, et de bénéficier de formations professionnelles, de projets de microcrédit et d'activités génératrices de revenus. Vingt-cinq réfugiés vulnérables ont été réinstallés dans des pays tiers.

Située entre l'Afrique subsaharienne et l'Afrique du Nord, la **Mauritanie** est à la fois un pays de départ et un pays de transit important pour les migrants qui tentent de rallier l'Europe par la voie maritime, en passant par les Îles Canaries. Selon les estimations, 300 000 migrants vivaient dans le pays ou y seraient de passage. Pour protéger les réfugiés au sein de mouvements migratoires mixtes plus amples, l'UNHCR a aidé le Gouvernement à appliquer une politique d'asile souple, conforme à la Convention de 1951 sur les réfugiés.

En 2006, la Mauritanie accueillait 770 réfugiés, vivant en majorité à Nouakchott et à Nouadhibou. Le Haut Commissariat leur a procuré des vivres, des logements, des articles domestiques, des soins de santé et un appui éducatif, organisant également des activités génératrices de revenus pour les plus démunis d'entre eux.

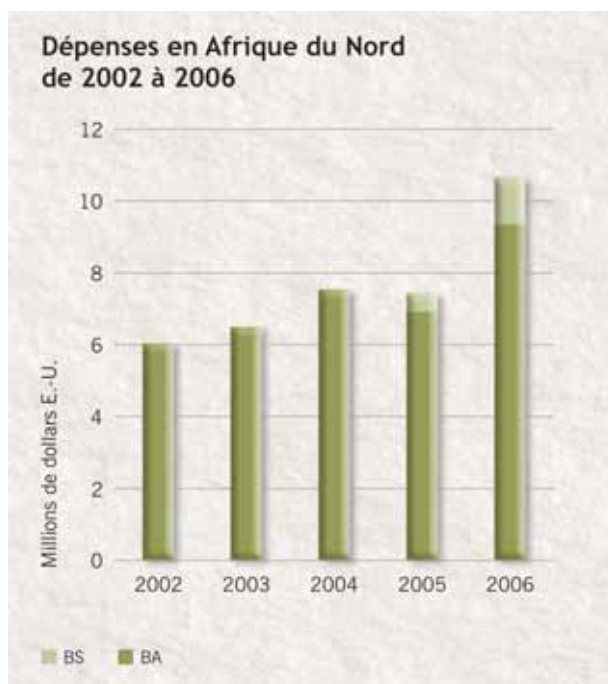
En **Tunisie**, la délégation honoraire de l'UNHCR a assuré la détermination du statut de réfugié à la place des pouvoirs publics et veillé au respect des droits des réfugiés et des

demandeurs d'asile. Elle a également encouragé l'autosuffisance des réfugiés par des formations professionnelles. Quelques réfugiés, établis de longue date dans le pays, ont reçu des indemnités mensuelles de subsistance qui leur ont permis de subvenir à leurs besoins élémentaires en matière de vivres, de logement, de soins médicaux et d'éducation. À la fin de l'année, l'UNHCR venait en aide à 93 réfugiés et 68 demandeurs d'asile, originaires pour la plupart de pays d'Afrique subsaharienne.

Depuis 1999, l'UNHCR et le Représentant spécial du Secrétaire général pour le **Sahara occidental** s'attachent à promouvoir des mesures de rétablissement de la confiance impliquant les parties au conflit du Sahara occidental. Ces mesures visent à répondre aux besoins humanitaires des deux populations, victimes d'une séparation prolongée en raison du conflit.

Les mesures destinées à faciliter les contacts interpersonnels entre les réfugiés hébergés dans les camps de Tindouf et les membres de leurs communautés d'origine demeurés au Sahara occidental, ont débuté en 2004. Elles prévoient notamment des visites familiales et une liaison téléphonique. En 2006, le service téléphonique a fonctionné sans à-coups mais les visites familiales ont été interrompues huit mois durant, pour reprendre au mois de novembre. Environ 1 100 et 24 000 personnes ont respectivement bénéficié du programme de visites familiales et des services téléphoniques en 2006, ce qui fait qu'au total, plus de 2 900 personnes ont participé à des visites et plus de 60 000 appels téléphoniques ont été passés depuis le lancement du programme.

## Informations financières



Les programmes ordinaires menés dans la région ont bénéficié de financements suffisants. La Commission européenne a fourni les ressources supplémentaires nécessaires au renforcement de la présence et des activités de l'UNHCR en rapport avec le lien entre l'asile et les migrations. Des contributions supplémentaires ont également été offertes pour répondre aux besoins pressants des 60 000 réfugiés sahraouis victimes des inondations de février 2006. Ces contributions ont remis à niveau le budget en faveur des réfugiés sahraouis, qui avait été réduit en début d'année.

Les dépenses engagées dans la région sont demeurées identiques pendant quelques années ; elles ont augmenté en 2005, lorsque la Commission européenne a offert une contribution supplémentaire pour permettre à l'UNHCR d'assumer un rôle plus important dans le traitement des questions liées à l'asile et aux migrations. La Commission a fourni une autre contribution, affectée aux mêmes activités, pour les années 2006 et 2007. La situation d'urgence produite par les inondations dans les camps de réfugiés de Tindouf a également entraîné une augmentation des dépenses.

Budget et dépenses (dollars E.-U.)						
Pays	Budget final			Dépenses		
	Budget-programme annuel	Budget-programme supplémentaire <sup>1</sup>	Total	Budget-programme annuel	Budget-programme supplémentaire <sup>1</sup>	Total
Algérie	7 375 706	0	7 375 706	5 983 094	0	5 983 094
Jamahiriya arabe libyenne	1 113 023	0	1 113 023	798 743	0	798 743
Mauritanie	1 232 910	0	1 232 910	837 144	0	837 144
Maroc	1 241 293	0	1 241 293	765 891	0	765 891
Projets régionaux <sup>2</sup>	758 210	0	758 210	634 770	0	634 770
Sahara occidental	0	3 516 232	3 516 232	0	1 327 123	1 327 123
Tunisie	314 641	0	314 641	308 099	0	308 099
<b>Total</b>	<b>12 035 782</b>	<b>3 516 232</b>	<b>15 552 014</b>	<b>9 327 742</b>	<b>1 327 123</b>	<b>10 654 865</b>

<sup>1</sup> N'inclut pas un prélèvement de sept pour cent opéré sur les contribution afin de couvrir les dépenses indirectes de l'UNHCR.

<sup>2</sup> Inclut la constitution d'une capacité institutionnelle pour l'asile et les réponses globales aux mouvements migratoires mixtes.

Contributions volontaires - affectées (dollars E.-U.)			
Affectation	Donateur	Budget-programme annuel	Budget-programme supplémentaire
Afrique du Nord			
	États-Unis	1 500 000	0
	Suède	626 884	0
<b>Sous-total</b>		<b>2 126 884</b>	<b>0</b>
Algérie			
	Allemagne	118 483	0
	Commission européenne	2 267 407	0
	Espagne	592 417	0
	États-Unis	750 000	0
	Luxembourg	120 919	0
	Suède	288 756	0
<b>Sous-total</b>		<b>4 137 983</b>	<b>0</b>
Jamahiriya arabe libyenne			
	Suède	37 500	0
<b>Sous-total</b>		<b>37 500</b>	<b>0</b>
Mauritanie			
	Commission européenne	86 856	0
	Espagne	236 967	0
	Liechtenstein	38 760	0
	Norvège	17 306	0
	Suède	25 000	0
<b>Sous-total</b>		<b>404 888</b>	<b>0</b>

Affectation	Donateur	Budget-programme annuel	Budget-programme supplémentaire
Maroc			
	Espagne	355 450	0
	Norvège	17 306	0
	Suède	125 000	0
Sous-total		497 756	0
Sahara occidental			
	Espagne	0	329 381
	<i>España con ACNUR</i>	0	4 463
Sous-total		0	333 844
Tunisie			
	Suède	25 000	0
Sous-total		25 000	0
Total		7 230 011	333 844